



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 103890

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'organisation des services de secours d'urgence sur le sud de la Haute-Garonne, dans les cantons des Pyrénées centrales. Dans l'organisation actuelle, les cantons de Bagnères-de-Luchon et de Saint-Béat dépendent des services d'urgences du centre hospitalier de Saint-Gaudens, distant d'à peu près une heure. En 1973, répondant à la situation géographique et aux caractéristiques économiques locales (une station thermale et quatre stations de ski), les autorités sanitaires avaient autorisé l'ouverture d'un SAMU à Bagnères-de-Luchon. Ce service a été supprimé en 1996. Les incidents liés à cet éloignement se succèdent. En juin dernier, l'intervention tardive du SAMU a eu pour conséquence le décès d'une personne travaillant au collège de Saint-Béat. Depuis 2004, les conseillers généraux des deux cantons ont déposé trois vœux lors des sessions du conseil général de la Haute-Garonne afin de demander la réouverture d'un service médicalisé d'urgences sur ce territoire. M. le préfet et l'agence de l'hospitalisation n'ont jamais répondu à ces vœux. Devant les conséquences tragiques de ce silence, il demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures qu'il est prêt à prendre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103890

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9535